

---

---

**Skis alpins — Principes directeurs  
pour la réalisation d'essais de  
performance sur piste**

*Alpine skis — Guidelines for conducting slope performance tests*

iTeh Standards  
(<https://standards.itih.ai>)  
Document Preview

[ISO 8783:2015](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/0e49fd82-a7fb-465e-8065-b1b1f64dfb5e/iso-8783-2015)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/0e49fd82-a7fb-465e-8065-b1b1f64dfb5e/iso-8783-2015>



iTeh Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview

[ISO 8783:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0e49fd82-a7fb-465e-8065-b1b1f64dfb5e/iso-8783-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0e49fd82-a7fb-465e-8065-b1b1f64dfb5e/iso-8783-2015>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2015

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20

Tel. + 41 22 749 01 11

Fax + 41 22 749 09 47

E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)

Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

|  |          |
|--|----------|
| Avant-propos.....  | iv       |
| <b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....  | <b>1</b> |
| <b>2</b> <b>Références normatives</b> .....  | <b>1</b> |
| <b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....  | <b>1</b> |
| <b>4</b> <b>Principe</b> .....   | <b>2</b> |
| <b>5</b> <b>Conditions d'essai</b> .....   | <b>2</b> |
| <b>6</b> <b>Personnel d'essai</b> .....  | <b>2</b> |
| 6.1    Exigences.....  | 2        |
| 6.2    Niveau de ski.....  | 2        |
| 6.3    Aptitude à l'évaluation.....  | 2        |
| <b>7</b> <b>Comité d'essai</b> .....   | <b>2</b> |
| <b>8</b> <b>Skis d'essai</b> .....   | <b>2</b> |
| <b>9</b> <b>Évaluation</b> .....   | <b>3</b> |
| 9.1    Critères.....   | 3        |
| 9.2    Classification.....   | 3        |
| <b>10</b> <b>Préparation</b> .....   | <b>3</b> |
| <b>11</b> <b>Éléments supplémentaires et réglage (éléments de fixation et d'amortissement)</b> ..... | <b>3</b> |
| <b>12</b> <b>Fixations ou systèmes de fixation</b> .....   | <b>4</b> |
| <b>13</b> <b>Rapport d'essai</b> .....   | <b>4</b> |
| <b>14</b> <b>Publication des résultats d'essai</b> .....   | <b>4</b> |

[ISO 8783:2015](https://standards.iteh.ai/standards/iso/0e49fd82-a7fb-465e-8065-b1b1f64dfb5e/iso-8783-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0e49fd82-a7fb-465e-8065-b1b1f64dfb5e/iso-8783-2015>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 83, *Matériel et équipements de sports et autres activités de loisirs*, sous-comité SC 4, *Équipements de sport de neige*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 8783:1999) qui a fait l'objet d'une révision technique.

# Skis alpins — Principes directeurs pour la réalisation d'essais de performance sur piste

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fournit des principes directeurs pour la réalisation d'essais comparatifs sur des skis alpins, dans le but d'évaluer leurs caractéristiques de performance.

Elle s'applique aux skis alpins conformes à l'ISO 6289.

## 2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 6289 ainsi que les suivants s'appliquent.

### 3.1

#### **maniabilité**

caractéristique du ski correspondant à la facilité avec laquelle un virage est effectué

Note 1 à l'article: Plus l'effort et le mouvement requis sont faibles, plus la maniabilité est grande.

### 3.2

#### **accroche**

caractéristique du ski correspondant à son aptitude à éviter les glissements sur une surface dure

### 3.3

#### **comportement en virage**

caractéristique du ski ayant trait à l'exécution et à l'achèvement d'un virage permettant de changer de direction

### 3.4

#### **stabilité**

caractéristique du ski ayant trait au maintien de la direction, à une vitesse donnée, lors d'un virage

### 3.5

#### **capacité d'amortissement**

caractéristique du ski ayant trait à son comportement à l'amortissement, sa résistance aux chocs et son aptitude à absorber les chocs

### 3.6

#### **facilité d'utilisation pour le skieur**

caractéristique du ski correspondant à la facilité avec laquelle il est utilisé ou avec laquelle le skieur peut effectuer des mouvements excessivement amples

### 3.7

#### **résultat final**

somme de tous les classements

## 4 Principe

Évaluation des performances des skis:

- par une évaluation subjective et comparative, effectuée par un personnel d'essai compétent, sur la base de critères d'essai définis, et
- en utilisant une base statistique qui s'appuie sur un nombre suffisant de résultats isolés compte tenu du personnel d'essai, des conditions de terrain et des skis d'essai.

## 5 Conditions d'essai

Le parcours d'essai doit offrir un terrain sur lequel toutes les manœuvres à skis peuvent être réalisées. Ce site doit permettre à tous les évaluateurs d'exécuter les mêmes manœuvres au même endroit sur la pente.

L'essai doit être effectué sur une neige dure et bien préparée.

Chaque évaluateur doit soumettre à l'essai tous les skis d'un groupe prédéterminé. Les skis faisant partie de la même catégorie de skis d'essai doivent être soumis à l'essai dans la même journée, si les conditions de neige ne varient pas considérablement au cours de la journée. Sinon, l'essai doit être interrompu et poursuivi dès le lendemain, sous réserve que les conditions de neige soient comparables.

## 6 Personnel d'essai

### 6.1 Exigences

Le personnel d'essai doit être indépendant, neutre et apte à juger; il doit être constitué d'experts compétents.

### 6.2 Niveau de ski

Le niveau de ski des évaluateurs doit pouvoir permettre une évaluation représentative des skis selon le parcours d'essai prévu. La condition physique des évaluateurs doit leur permettre de réaliser les tâches afférentes à l'essai. Il convient que leur condition physique et leur niveau de ski ne varient pas sensiblement au cours de l'essai. Les évaluateurs doivent être compétents et entraînés de façon à pouvoir utiliser les techniques de ski requises selon les critères d'essai et à pouvoir décomposer les mouvements de ski.

### 6.3 Aptitude à l'évaluation

Les évaluateurs doivent être parfaitement informés de tous les critères d'évaluation ainsi que de l'échelle de classement.

## 7 Comité d'essai

Les essais doivent être supervisés par un comité d'essai composé d'au moins trois experts techniques et du responsable de l'essai.

Le comité d'essai doit déterminer par un vote à la majorité le moment où les conditions sont adéquates pour les essais.

## 8 Skis d'essai

Les skis utilisés pour l'essai doivent être représentatifs du modèle à essayer et doivent être soumis aux essais tels qu'ils sont livrés par le fabricant. Les skis d'essai doivent être contrôlés et, si une remise en